L'action du Ministère de la Culture et de la Communication en faveur des fonds littéraires conservés dans les bibliothèques des collectivités territoriales

par François Lenell, conservateur, Bureau du patrimoine, Direction du livre et de la lecture

I - INTERVENTIONS LORS DE VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

La Direction du livre et de la lecture (DLL), direction du Ministère de la Culture et de la Communication, assure le suivi des ventes aux enchères publiques dans les domaines qui intéressent les collections patrimoniales des bibliothèques des collectivités territoriales (manuscrits, imprimés, estampes, photographies, cartes et plans, affiches). Elle dépouille les catalogues de ventes et assure une veille sur Internet pour signaler aux institutions concernées des lots susceptibles d'intéresser et d'enrichir leurs fonds. Afin de cibler au mieux ses signalements aux bibliothèques, la DLL a réalisé un répertoire (régulièrement augmenté) de noms d'écrivains, d'artistes, de scientifiques, avec le nom de la (ou des) bibliothèque (s) détentrice (s) de fonds à eux consacrés.

La DLL coordonne les projets d'interventions, en liaison avec d'autres directions ou établissements du Ministère (Direction des Archives de France, Direction des Musées de France, Bibliothèque nationale de France, Institut national d'Histoire de l'Art) ou avec d'autres ministères, pour éviter toute concurrence sur un même lot entre des institutions publiques, surtout si l'Etat est amené à exercer son droit de préemption.

Un fonctionnaire d'Etat de la DLL ou dûment habilité par elle, peut exercer, pour le compte de bibliothèques relevant de collectivités territoriales, le droit de préemption de l'Etat, par l'effet duquel ce dernier se trouve subrogé à l'adjudicataire.

En 2007, le suivi de ces ventes aux enchères publiques a donné lieu à 92 interventions réussies (50 préemptions et 42 achats sans préemptions) au bénéfice de 30 bibliothèques municipales ou d'agglomérations.

Une part considérable de ces achats a consisté en manuscrits autographes littéraires, destinés à enrichir des fonds conservés à des auteurs dans des bibliothèques de collectivités territoriales :

- pour le XIXème siècle, achat du manuscrit autographe de *Supplices*, par Gustave Flaubert (Bibliothèque municipale de Rouen)
- . pour le XXème siècle :
- 5 manuscrits de Max Jacob, dont *Méditations sur le chemin de croix*, avec dessins de l'auteur (BM d'Orléans)
- 3 manuscrits de René Char, dont *Réponse à une enquête sur Rimbaud* et 1 manuscrit de Paul Eluard sur Rimbaud (BM de Charleville-Mézières)
- le manuscrit autographe signé du roman *Le Fleuve de Feu*, de François Mauriac (BM de Bordeaux)
- le manuscrit d'*Esquisses pour un portrait du vrai libertin*, de Roger Vailland (BM de Bourg-en-Bresse)

II - AIDES AUX ACQUISITIONS PATRIMONIALES

La DLL soutient sous deux formes principales les acquisitions patrimoniales des bibliothèques des collectivités territoriales :

- une aide financière déconcentrée, dans le cadre des Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB), cofinancés à parité par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) et la Région (Conseil régional)
- une aide financière directe aux acquisitions patrimoniales d'intérêt national (A.P.I.N)

Les FRAB ont pour objectif de favoriser l'enrichissement des collections déjà existantes de documents anciens, rares ou précieux, et de développer les fonds dans le sens de leur spécificité régionale.

En 2007, de nombreux documents ou lots de documents patrimoniaux d'intérêt local ou national, acquis par des bibliothèques de collectivités territoriales, ont bénéficié de subventions des FRAB.

La même année, quelques villes (dont Aix-en-Provence, Lille et Reims) ont reçu des aides financières de la DLL pour des acquisitions patrimoniales d'intérêt national (A.P.I.N) destinées à enrichir certains fonds de leurs bibliothèques municipales. Il s'agit de documents auxquels leurs caractéristiques, leur ancienneté, leur rareté ou leur origine confèrent une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Dans le cadre du soutien aux acquisitions patrimoniales d'intérêt national, la bibliothèque municipale du Havre a reçu en 2008 une subvention pour l'achat du manuscrit du roman *Pierrot mon ami*, de Raymond Queneau.

Un autre dispositif d'aide, le Fonds du Patrimoine, permet de soutenir financièrement des achats de documents patrimoniaux exceptionnels. La Bibliothèque municipale de Grenoble en a bénéficié pour l'acquisition, en 2006, du manuscrit du *Journal* de Stendhal, à la vente Berès.

III - SIGNALEMENT DES FONDS LITTERAIRES

En matière de signalement de manuscrits littéraires, on ne saurait manquer de rappeler la part prépondérante du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture et Bibliothèque nationale de France) dans la constitution et la réalisation du *Répertoire national des manuscrits littéraires français du XXème siècle* (base PALME). Mis en œuvre par le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France en 1995, il fut repris et mené à terme par la DLL (1997-2006).

Cette base bibliographique, consultable depuis 2008 sur le site du Catalogue collectif de France (CCFr), signale et localise les fonds de manuscrits littéraires (incluant manuscrits proprement dits, papiers personnels, correspondances) d'écrivains français du XXème siècle, conservés dans des institutions françaises publiques et privées (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque littéraire Jacques Doucet, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, centres d'archives, musées, sociétés savantes).

Le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation (RNBCD) du CCFr constitue un précieux outil de recherche et d'identification, avec ses très nombreuses notices descriptives de bibliothèques et de fonds (notamment littéraires).

¹ www.ccfr.bnf.fr

IV - AIDES AUX OPÉRATIONS DE VALORISATION DES FONDS LITTÉRAIRES

Le Ministère de la Culture et de la Communication apporte une aide financière, après sélection sur dossiers, à des projets de valorisation présentés par des bibliothèques publiques françaises :

- dans le cadre du Plan d'action pour le Patrimoine Ecrit (PAPE), le Ministère de la culture et de la communication a mis en place en 2007, à titre expérimental, un appel à projets Patrimoine écrit. Un projet associant divers établissements culturels (bibliothèques, service d'archives, musée) du département de l'Indre pour la valorisation de leurs fonds consacrés à George Sand a été retenu et subventionné.
- La Mission de la Recherche et de la Technologie du Ministère lance, dans le cadre du plan national de numérisation, un appel annuel à projets de Numérisation afin de valoriser les collections et les fonds documentaires. Plusieurs projets présentés au cours de ces dernières années et concernant des manuscrits littéraires ont été retenus et aidés financièrement, notamment la numérisation des manuscrits de *Madame Bovary* (BM de Rouen), de manuscrits de Montesquieu (BM de Bordeaux), ou encore celle des fonds Jules Verne (BM de Nantes) ou Maxence Van der Meersch (BM de Roubaix).